



**PROCÈS-VERBAL
DU 6 AOÛT 2021**

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

- M. Jean-Pierre Bélanger**
- M. Bruno Roy**
- M. Gérard Desjardins**
- M. Gervais Parent**
- M. Rodrigue Ouellet**

M. André Blouin est absent.

Monsieur Robert Lyman, directeur général adjoint est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 :00, 0 personne assiste à la séance.

21-124

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gervais Parent

QUE monsieur Robert Lyman soit nommé secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-125

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2021

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2021**
- 5. Informations et dépôt de documents**
 - 5.1 Correspondance
 - 5.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 6.2 Dépôt des états financiers internes au 31 juillet 2021
 - 6.3 Scrutin général du 7 novembre 2021, date de vote par anticipation supplémentaire

- 6.4 Scrutin général du 7 novembre 2021, salaires du personnel électoral
- 7. Première période de questions**
- 8. Sécurité publique et civile**
Pas de point à traiter
- 9. Travaux publics-Transports**
 - 9.1 Projet de réfection des routes de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier, paiement du décompte progressif #2
 - 9.2 Projet réfection mineur Rang 7 Est, acceptation de soumission
- 10. Hygiène du milieu**
 - 10.1 Embauche de madame Solange Gagnon
- 11. Aménagement, Urbanisme et développement**
 - 11.1 Mandat à la MRC de La Mitis
- 12. Loisirs, culture et vie communautaire**
Pas de point à traiter
- 13. Dossiers des Élus**
- 14. Varia**
- 15. Deuxième période de questions**
- 16. Levée de la séance**

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-126

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2021 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2021 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 CORRESPONDANCE

164107 Canada inc et 9046-9321 Qué. Inc. : Les signataires, madame Josette Bouillon et monsieur Jean-Rock Michaud, portent plainte sur l'état du Chemin du Lac Blanc suite aux opérations forestières qui ont endommagé cette voie passante;

Régie intermunicipale de traitement des Matières résiduelles Mitis

Matapédia : Invite le conseil à une consultation publique le lundi 23 août 2021;

Ministère des Transports : Confirme à la municipalité la prise en charge d'une portion de 1.79 km de la route de Saint-Charles-Garnier;

Société Alzheimer du BSL : Effectue une demande de don au conseil;

M.A.M.H. : Confirme à la municipalité une hausse de 151 796\$ de la TECQ portant l'enveloppe totale à 797 492\$.

5.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire

Compte-rendu de M. Jean-Pierre Bélanger sur la dernière réunion des maires du 7 juillet dernier à la MRC de La Mitis.

- Embauche d'une nouvelle ressource en aménagement à la MRC.
- Augmentation de la valeur maximale des immeubles pour faire une demande au programme **RÉNO RÉGION**.
- Approbation du règlement d'emprunt de la régie inter municipale pour une importante réfection d'une piste d'atterrissage de l'aéroport de Mont-Joli, un projet de 11 000 000 \$ financé à 100% par les gouvernements provincial et fédéral.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21-127

6.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 6 août 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 6 août 2021 au montant de 58 388.94\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-128

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-129

6.3 SCRUTIN GÉNÉRAL DU 7 NOVEMBRE 2021, DATE DE VOTE PAR ANTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE des changements ont été apportés à la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités (Ch. E 2.2) en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19;

ATTENDU QUE les municipalités ont la possibilité d'ajouter une journée de vote par anticipation afin de diminuer le nombre de personnes présentes au bureau de vote lors du vote régulier;

ATTENDU QUE le scrutin général est le 7 novembre 2021 et le vote par anticipation est le dimanche 31 octobre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le conseil municipal ajoute la date du lundi 1^{er} novembre 2021 comme journée de vote par anticipation pour la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-130

6.4 SCRUTIN GÉNÉRAL DU 7 NOVEMBRE 2021, SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU le scrutin général prévu pour le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* donne le pouvoir aux municipalités d'établir la rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QUE cette même loi établit aussi les montants payables lors d'une élection;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier désire appliquer les montants prévus à la loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la rémunération du personnel électoral lors de l'élection du 7 novembre 2021 soit établie en fonction du tableau suivant :

RÉSUMÉ DES SALAIRES SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021 SAINT-CHARLES-GARNIER				
Poste	Scrutin	Votes par anticipation	Liste électorale	Comm. de révision
Président d'élection	578 \$	770 \$	0.436\$/électeur	18,90\$/h
Secrétaire d'élection	433,50 \$	577,55 \$	N/A	N/A
Scrutateur	16,88\$/h	16,88\$/h	N/A	N/A
Secrétaire bureau de vote	16,20\$/h	16,20\$/h	N/A	N/A
Vérificateur table d'identité	14,00\$/h	14,00\$/h	N/A	N/A
Membre comm. de révision	N/A	N/A	N/A	18,90\$/h
Primo	16,88\$/h	16,88\$/h	N/A	N/A

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

21-131

9.1 PROJET DE RÉFECTION DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER, PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

ATTENDU QUE Municipalité de Saint-Charles-Garnier a accepté la soumission de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée au montant taxes incluses de 4 883 094.58\$ le 18 mai 2021 via la résolution 21-084 pour la réfection du réseau routier local de la municipalité;

ATTENDU QUE les travaux ont débuté fin juin 2021 et sont toujours actifs au 6 août;

ATTENDU la réception du décompte progressif #2 au montant de 1 828 739.78\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte de payer à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée le décompte progressif #2 au montant de 1 828 739.78\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-132

9.2 PROJET RÉFECTION MINEUR RANG 7 EST, ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QUE Municipalité de Saint-Charles-Garnier a obtenu une aide financière de 50 000\$ du programme d'Aide à la Voirie Locale;

ATTENDU QUE les fossés du 7^{ième} Rang Est ont besoin d'entretien et que la chaussée nécessite du rechargement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée au montant de 49 996.16\$ pour les travaux de réfection du Rang 7 est dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

21-133

10.2 EMBAUCHE DE MADAME SOLANGE GAGNON

ATTENDU QUE Municipalité de Saint-Charles-Garnier possède un système de traitement des eaux usées et qu'une ressource en a la responsabilité d'entretien;

ATTENDU QUE les opérations courantes nécessitent parfois la présence de deux personnes pour des raisons de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier embauche madame Solange Gagnon à titre d'adjointe à l'entretien du système des eaux

usées;

QUE le nombre d'heures maximales annuellement pour ce poste soit de 80 heures;

QUE le taux horaire de ce poste soit à 72.86% du salaire du responsable des eaux usées pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21-134

11.1 MANDAT À LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification de règlement afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone 31 AGF;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin d'autoriser cet usage dans la zone concernée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier mandate le Service de l'aménagement de la MRC de La Mitis afin de :

- Valider la conformité du projet dans la zone concernée avec son schéma d'aménagement et de développement.
- Préparer la modification requise des règlements d'urbanisme afin que puisse être autorisé l'usage « 5834 – Résidence de tourisme » dans la zone 31 AGF, si cet usage s'avère possible dans la zone concernée.

QUE la Municipalité désire recevoir une réponse au plus tard le 27 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pas de point à traiter

13. DOSSIERS DES ÉLUS

- M. Gérard Desjardins demande à M. Robert Lyman d'écrire en publi-postage au sujet du programme de ramonage dans la municipalité.

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

21-135

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Bruno Roy de la lever de l'assemblée à 19 :20.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, secrétaire d'assemblée